



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/35/125
7 mars 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
Point 22 de la liste préliminaire*

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

Lettre datée du 6 mars 1980, adressée au Secrétaire général de
l'Organisation des Nations Unies par le Chargé d'affaires par
intérim de la Mission permanente du Viet Nam auprès de
l'Organisation

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une déclaration faite le 28 février 1980 par le Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea concernant le rapatriement des réfugiés kampuchéens en Thaïlande, dont je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte accompagné de la présente lettre, comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 22 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim,
(Signé) NGUYEN NGOC DUNG

* A/35/50.

ANNEXE

DECLARATION

du Ministre des affaires étrangères de la République populaire du
Kampouchea concernant le rapatriement des réfugiés kampouchéens en
Thaïlande

On se préoccupe beaucoup à l'Ouest du rapatriement des réfugiés kampouchéens en Thaïlande. Il apparaît nécessaire au Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampouchea d'examiner les raisons pour lesquelles un certain nombre de Kampouchéens ont été contraints de se réfugier en Thaïlande, et d'expliquer la politique du Conseil révolutionnaire du peuple kampouchéen à leur égard.

1. Pourquoi des centaines de milliers de Kampouchéens, attachés à leur mère-patrie et qui n'avaient d'autre désir que de vivre chez eux dans la paix, la liberté et l'indépendance, ont-ils été forcés de quitter leur pays pour un pays voisin où ils vivent misérablement dans des camps de réfugiés, à la merci de bandes de mercenaires à la solde des impérialistes et des réactionnaires internationaux? Cette situation est imputable, en premier, à la politique d'intervention, de subversion et d'agression des impérialistes américains qui a conduit à l'atroce guerre de 1970 pendant laquelle la région a été inondée de bombes au napalm et de bombes chimiques toxiques, qui ont détruit les foyers de centaines de gens contraints de chercher refuge ailleurs. Guerre à laquelle a fait suite, depuis le 17 avril 1975, la politique de génocide que mènent au Kampouchea les expansionnistes de Beijing, par l'intermédiaire de leurs séides, Pol Pot, Ieng Sary et leur clique. Se voyant dans une situation désespérée, les forces qui restaient à ces derniers contractèrent des centaines de milliers de civils à les suivre en Thaïlande pour servir de chair à canon et augmenter l'effectif qu'elles pouvaient opposer au peuple kampouchéen. Une fois le Kampouchea complètement libéré, les expansionnistes de Beijing, les impérialistes américains et autres forces réactionnaires, en collusion avec les autorités thaïlandaises ont, en dramatisant les choses, tiré parti de la faim qu'ils avaient eux-mêmes créée dans ce pays, ainsi que des activités internationales humanitaires de secours pour attirer un grand nombre d'autres infortunés Kampouchéens dans les camps de réfugiés thaïlandais. Ceux-ci sont en fait organisés pour héberger des forces de réserve qui combattent la révolution kampouchéenne. Ce sont ces camps de réfugiés qui permettent aux commandos de la clique Pol Pot-Ieng Sary et autres traîtres et espions de traverser la frontière thaïlandaise et de s'infiltrer au Kampouchea pour s'y livrer à des actes de sabotage.

2. Du fait de l'existence de ces camps en Thaïlande, il règne une situation tendue le long de la frontière qui sépare ce pays du Kampouchea. Ainsi, non seulement la République populaire du Kampouchea voit son indépendance et sa souveraineté menacées, mais encore le peuple thaïlandais dans les régions frontalières vit dans le chaos et l'insécurité. Le problème ne concerne par conséquent pas uniquement le sort des réfugiés kampouchéens en Thaïlande, mais également les relations entre les deux pays, Kampouchea et Thaïlande, et les intérêts de l'un comme de l'autre.

Pour leur part, le Front national uni pour la sauvegarde du Kampuchea et le Conseil révolutionnaire du peuple kampuchéen ont toujours plaidé en faveur des victimes des bouchers fascistes de la clique Pol Pot-Ieng Sary afin qu'on les aide à retourner dans leur pays natal où elles se joindront au reste du peuple kampuchéen pour surmonter les effroyables méfaits d'un régime dont la politique est fondée sur le génocide et édifier un pays indépendant, pacifique et heureux. Le rapatriement des réfugiés ou des exilés kampuchéens en Thaïlande et dans d'autres pays s'effectue de manière à garantir les intérêts des citoyens kampuchéens, et conformément à la politique de paix, d'amitié et de coopération que pratique le Conseil révolutionnaire du peuple kampuchéen à l'égard des pays voisins.

Il faut rappeler qu'en juin 1979, les autorités thaïlandaises ont ordonné à leurs troupes de dépouiller quelque 47 000 réfugiés kampuchéens de leurs biens et de les reconduire manu militari jusqu'au Kampuchea, dans la province de Preah Vihear, où l'on savait qu'il y avait encore des champs de mines. Nombreux sont ceux qui ont ainsi trouvé la mort ou ont été blessés. Dans des conditions extrêmement difficiles et dangereuses, les autorités révolutionnaires locales ont dispensé à ces gens des secours d'urgence et les ont conduits jusqu'à leurs villages natals. Un rapatriement par la force et dans des conditions aussi désastreuses est inadmissible.

Le Conseil révolutionnaire du peuple kampuchéen est disposé à discuter avec les autorités thaïlandaises du rapatriement des réfugiés kampuchéens en Thaïlande. Les pourparlers pourraient avoir lieu à Bangkok, Phnom Penh ou tout autre endroit situé à la frontière entre les deux pays, en posant en principe le respect de l'indépendance et de la souveraineté de chacun d'eux, de la sécurité des frontières et de la sauvegarde des intérêts des réfugiés kampuchéens, de leur vie et de leurs biens, sur la base de relations d'amitié et de bon voisinage entre le Kampuchea et la Thaïlande.

Le Conseil révolutionnaire du peuple kampuchéen se félicite de toute assistance humanitaire internationale qui peut être apportée au Kampuchea pour l'aider à résoudre les difficultés matérielles que suscite le rapatriement des réfugiés.

3. Comme l'a déclaré le président Heng Samrin, le Conseil révolutionnaire du peuple kampuchéen ressent profondément les souffrances de tous les Kampuchéens qui sont à l'heure actuelle réfugiés en terre étrangère, en particulier en Thaïlande. Il espère que tous ces Kampuchéens expatriés, animés d'un regain de patriotisme et de fierté nationale, conserveront leur confiance dans l'avenir de leur mère-patrie et resserreront les liens d'affection et d'assistance qui les lient à la population d'origine, s'uniront avec elle, et veilleront à ne pas se laisser prendre aux ruses de l'ennemi qui cherche à tirer parti du problème des réfugiés au détriment de leurs intérêts et de ceux de leur pays. Ceux qui souhaitent être rapatriés doivent s'adresser aux ambassades ou aux consulats généraux de la République populaire du Kampuchea, en indiquant précisément leur lieu d'origine et leurs desiderata. Leurs cas seront considérés par les autorités du gouvernement révolutionnaire dont l'aide leur est acquise.

Phnom Penh, le 28 février 1980
